

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2014

---

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD220

présenté par  
M. Savary, rapporteur

-----

### ARTICLE 10

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« droit, taxe ou contribution prévue »

les mots :

« d'aucune contribution, d'aucune taxe ni d'aucun droit prévu ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de langue.